
CHAPITRE TROIS

Comité permanent des comptes publics

3.00

NOMINATION ET COMPOSITION DU COMITÉ

Le Règlement de l'Assemblée législative prévoit la nomination d'un comité permanent des comptes publics représentatif de tous les partis, et ce, pour chaque session de l'Assemblée législative.

Le nombre de représentants de chaque parti siégeant au comité est à peu près proportionnel à la représentation de ce parti à l'Assemblée législative. Tous les membres ont le droit de vote pour les motions, à l'exception du président, qui ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix.

Conformément au Règlement, le Comité permanent des comptes publics a été nommé le 1^{er} novembre 1999, peu après le début de la première session du 37^e Parlement. Au moment de l'ajournement des travaux de la Chambre le 22 juin 2000 pour le congé d'été, la composition du Comité était la suivante :

John Gerretsen, président du Comité, parti libéral
John Cleary, vice-président du Comité, parti libéral
John Hastings, parti progressiste-conservateur
Shelley Martel, parti néo-démocrate
Bart Maves, parti progressiste-conservateur
Julia Munro, parti progressiste-conservateur
Marilyn Mushinski, parti progressiste-conservateur
Richard Patten, parti libéral

RÔLE DU COMITÉ

Le Comité étudie et évalue diverses questions, puis fait rapport à l'Assemblée législative. Son travail porte notamment sur l'optimisation des ressources et l'efficacité des activités gouvernementales; la réalisation des objectifs prévus par les programmes; le contrôle des actifs et des dépenses, ainsi que l'évaluation et la perception des recettes; et la fiabilité et la pertinence des renseignements présentés dans les Comptes publics.

Pour remplir ce rôle, le Comité examine des sujets déterminés et rend compte à l'Assemblée législative de ses observations, avis et recommandations dans les rapports du vérificateur provincial et des Comptes publics. Ces documents sont considérés comme renvoyant au Comité lorsqu'ils sont publiés.

RÔLE DU VÉRIFICATEUR PROVINCIAL DANS LE PROCESSUS

Le vérificateur provincial aide le Comité en fournissant des données de vérification appropriées pour son usage dans le cadre de son examen des programmes et des activités financières du gouvernement.

En outre, le vérificateur provincial et des cadres supérieurs assistent aux réunions du Comité au cours de l'examen des rapports du vérificateur provincial et des Comptes publics, et aident le Comité à planifier son ordre du jour.

MÉTHODES ET ACTIVITÉS DU COMITÉ

GÉNÉRALITÉS

Le Comité se réunit chaque jeudi matin lorsque siège l'Assemblée législative. Parfois, le Comité se réunit également durant l'été et l'hiver quand l'Assemblée législative n'est pas en session. Toutes les réunions sont publiques, à l'exception de celles réservées à l'établissement de l'ordre du jour et à la préparation des rapports du Comité.

Lorsque les activités d'un ministère font l'objet d'une réunion, le sous-ministre, habituellement accompagné de cadres supérieurs de son ministère, répond aux questions des membres du Comité. Comme le Comité s'intéresse aux questions administratives, plutôt que d'orientation, les ministres assistent rarement aux réunions. Quand le Comité passe en revue la gestion d'un organisme de la Couronne, le directeur général, habituellement accompagné de cadres supérieurs de l'organisme, et parfois le président du conseil d'administration participent à la réunion.

RÉUNIONS TENUES

D'octobre 1999 à septembre 2000, le Comité s'est réuni régulièrement le jour prévu, lorsque l'Assemblée législative était en session; il s'est également réuni pendant les congés d'hiver et d'été pour se pencher sur les rapports du vérificateur provincial. Les tâches accomplies par le Comité pendant cette période comprenaient :

- l'examen des sujets suivants figurant dans le *Rapport annuel 1999* du vérificateur provincial :
 - Ministère du Procureur général – Bureau des obligations familiales et Bureau du Tuteur et curateur public;
 - Ministère des Finances – Recettes tirées de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers et crédits et réductions d'impôt connexes;
 - Ministère de la Santé et des Soins de longue durée – Action Cancer Ontario;
 - Secrétariat du Conseil de gestion – Publicité gouvernementale et État de préparation de la technologie de l'information à l'an 2000;
 - Ministère des Transports – Entretien des autoroutes provinciales;
 - Les éléments suivants du suivi des recommandations figurant dans le *Rapport annuel 1997* :

3.00

- Ministère des Services sociaux et communautaires – Programme Intervention auprès des enfants et des familles et Responsabilisation et régie d’entreprise des organismes bénéficiaires de paiements de transfert;
 - Ministère de l’Éducation et de la Formation – Régime d’aide financière aux étudiantes et étudiants de l’Ontario;
 - Ministère de l’Environnement – Division de la conservation et de la prévention;
 - Ministère de la Santé – Programme de santé mentale – Services communautaires;
- Ministère des Services sociaux et communautaires – Rapport de l’enquête spéciale sur la gestion du contrat Andersen;
- la mise au point des rapports finals sur ses activités en 1999-2000, à l’intention de l’Assemblée législative.

DEMANDE DE VÉRIFICATION SPÉCIALE

Le 17 décembre 1998, le Comité a demandé au vérificateur de lui présenter avant la mi-juin un rapport sur les mesures de redressement que le ministère des Services sociaux et communautaires avait prises à l’égard de la gestion du contrat Andersen.

En raison de la dissolution de la troisième session du 36^e Parlement, il n’y a pas eu de réunion du Comité des comptes publics à la mi-juin 1999; par conséquent, aucun rapport n’a été rédigé à ce moment. De plus, les décisions de prolonger le contrat Andersen, qu’il fallait prendre à l’origine avant le 27 janvier 1999, n’avaient pas été prises. Toutefois, à la suite de l’adoption d’une nouvelle motion par le Comité permanent des comptes publics actuel lors de sa réunion du 18 novembre 1999, un rapport provisoire, établi avec les données financières jusqu’au 31 juillet 1999, a été soumis au Comité le 3 décembre 1999.

MÉTHODES DU COMITÉ

Le Comité tient des audiences, puis soumet à l’Assemblée législative un rapport énonçant ses commentaires et recommandations. Ses méthodes comprennent :

- des séances d’information et une préparation approfondies;
- lorsque cela s’avère pratique, l’intégration des réponses des ministres aux rapports du Comité;
- le suivi des recommandations du Comité.

Le Comité s’adresse également par écrit aux ministères et aux organismes de la Couronne qui n’ont pas été retenus pour faire l’objet d’un examen détaillé du Comité, afin de connaître leurs plans et échéances pour régler les problèmes évoqués dans les rapports du vérificateur provincial. Ce processus permet à l’organisme vérifié de mettre le Comité au courant de ses activités depuis la fin de la vérification, par exemple les initiatives prises pour donner suite aux recommandations du vérificateur général.

RAPPORTS DU COMITÉ

GÉNÉRALITÉS

Le Comité soumet ses rapports à l'Assemblée législative. Chaque rapport résume l'information étudiée par le Comité durant ses réunions et fait une synthèse de ses commentaires et recommandations.

On peut obtenir tous les rapports en s'adressant au greffier du Comité, ce qui permet au public de prendre connaissance de tous les détails des délibérations.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le greffier du Comité est responsable du suivi des mesures prises par les ministères ou organismes, eu égard aux recommandations du Comité. Le Bureau du vérificateur provincial est en liaison avec le greffier pour vérifier quelles suites sont données aux recommandations; si un problème important se présentait à ce sujet, notre Bureau le porterait, au besoin, dans les rapports du vérificateur provincial, à l'attention de l'Assemblée législative.

ÉTAT DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ CONCERNANT LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES PUBLICS

Des précisions à ce sujet et concernant des questions connexes se trouvent au chapitre deux du Rapport spécial du vérificateur provincial : *Obligation de rendre compte et optimisation des ressources*.

AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ

CONSEIL CANADIEN DES COMITÉS DES COMPTES PUBLICS (CCCCP)

Le CCCCCP est composé de délégués représentant les comités des comptes publics fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'ensemble du pays. Il se réunit généralement au même endroit et au même moment que la Conférence annuelle des vérificateurs législatifs (CCOLA) pour discuter des questions d'actualité. La 21^e réunion annuelle du Conseil s'est tenue à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 17 au 19 septembre 2000. Les réunions annuelles de ces deux organismes ont également permis aux délégations de participer à une séance conjointe pour discuter de sujets intéressant tant les politiciens que les vérificateurs législatifs. La séance conjointe tenue en 2000 portait sur l'éthique dans l'administration publique.